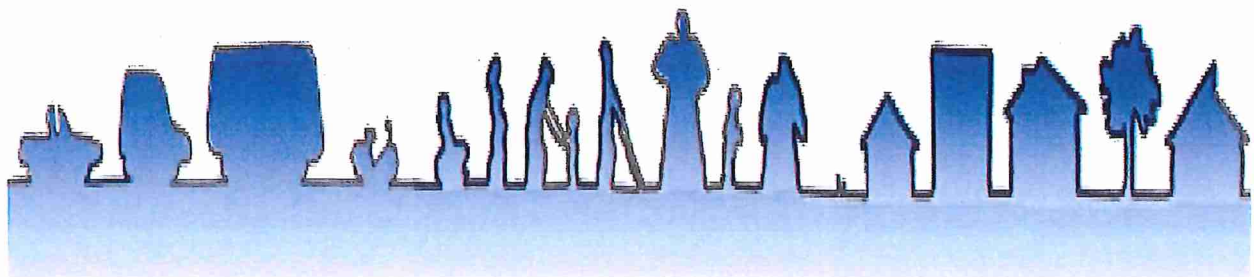




# Commune d'OSLON

## Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Mis à jour AOUT 2019





# SOMMAIRE



**Introduction :** Présentation de la commune  
Contexte législatif

**Partie 1 : Enjeux :**

1-1) Sensibilisation

1-2) Points regardés sur l'espace public

1-3) Itinéraire à enjeux

**Partie 2 : Diagnostic détaillé**

**Partie 3 : Plan d'actions**

**Conclusion :** Modalités de mise en oeuvre



# INTRODUCTION

## Présentation de la commune

**OSLON est une commune de Saône et Loire, située à 6 kilomètres à l'est de Chalon Sur Saône. Elle appartient au canton et à l'arrondissement dont Chalon est à la fois la Sous Préfecture et le Chef lieu de canton.**

**Elle est délimitée :**

**-Au Nord par les communes de Châtenoy en Bresse et Alleriot,**

**-À l'Ouest par la commune de Saint-Marcel,**

**-A l'Est par la commune de Saint Christophe en Bresse,**

**-Au Sud par la commune de Lans.**

**- Oslon appartient à un vaste ensemble urbain constitué par les communes de Saint Marcel et Châtenoy en Bresse qui prend appui sur les routes nationales 73 et 78. D'une superficie de 476 hectares, son territoire est couvert par un paysage de plaine marqué par la présence de boisements importants.**

**- Située en deuxième couronne de l'agglomération chalonnaise, elle a les caractéristiques d'une commune péri urbaine même si de grands espaces naturels et exploités sont présents sur le territoire. Ce qui permet à ses habitants de profiter à la fois de cette proximité géographique et des atouts de son environnement naturel.**

**- La commune d'OSLON connaît depuis 1968 une progression de sa population. Avec ses 1290 habitants, elle s'inscrit dans un maillage intercommunal qui se traduit par son appartenance à plusieurs syndicats intercommunaux et à la communauté d'agglomération du Grand Chalon.**



# INTRODUCTION

Contexte

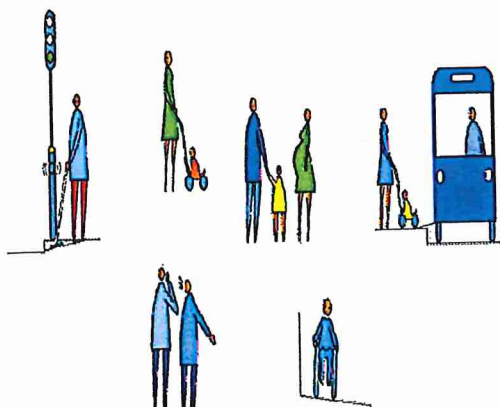
législatif

## L'accessibilité, un engagement pour tous



*La loi du 11 février  
2005*

*pour l'égalité des  
droits et des chances,  
la participation et la  
citoyenneté des  
personnes  
handicapées*



Le plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics (PAVE) doit être établi dans les 3 ans suivant la publication du décret n°2006-1658, soit avant le 23 décembre 2009.

Il fixe notamment les dispositions susceptibles de rendre accessible aux personnes handicapées l'ensemble des circulations piétonnes et des parkings sur le territoire de la commune.

Ces dispositions doivent être conformes aux prescriptions techniques de l'arrêté du 15 janvier 2007.

Il doit mettre en évidence des chaînes de déplacement permettant d'assurer la continuité du cheminement accessible entre les différents secteurs de la commune (équipements, commerces, espaces publics...)

Il est décliné au sein d'un plan d'actions, hiérarchisant les propositions d'aménagement et précisant les conditions de réalisation.





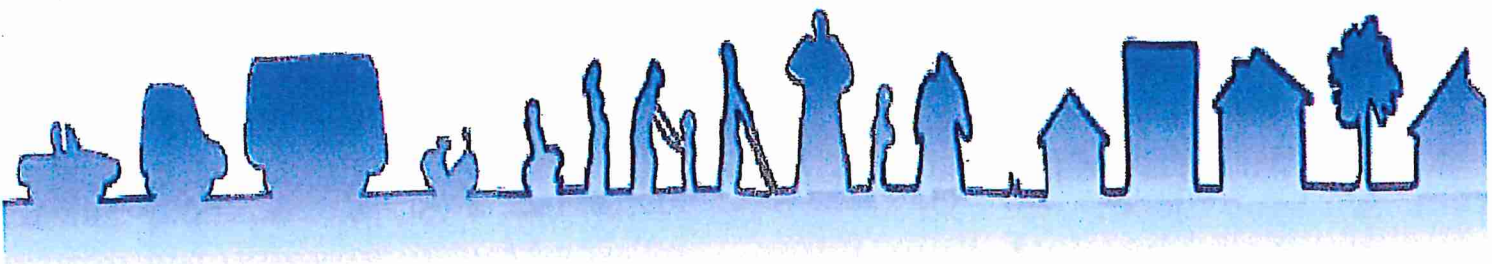


# Enjeux

1-1) sensibilisation à la loi du  
11 février 2005

1-2) les points regardés sur  
l'espace public

1-3) Identification des  
itinéraires  
à enjeux sur la commune





# Enjeux

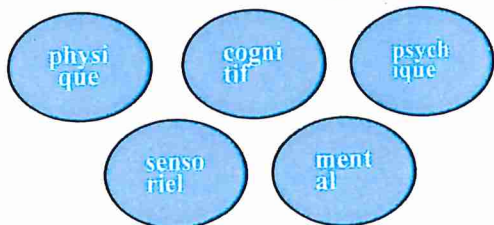
1-1)

## Sensibilisation

**Les principales avancées**  
**La prise en compte de tous les usagers**



**Les personnes atteintes d'un handicap**



© 1999 Deutscher Fachschriften-Verlag

**Les personnes en situation de handicap**



### 1/ Contexte réglementaire et enjeux de l'accessibilité

Un champ d'application élargi :

- une définition élargie du handicap (art.2)

la loi prévoit le principe d'accessibilité généralisée quelque soit le handicap (physique, sensoriel, mental, psychique, cognitif, polyhandicap).

- la prise en compte de la notion de chaîne de déplacement (art.45)

la loi étend l'obligation d'accessibilité à toute la chaîne de déplacement : la personne handicapée doit pouvoir accéder à tous les ERP et évoluer de manière continue, sans rupture (aménagement de voiries et d'espaces publics, accès aux gares, transports en commun...)

### Principales notions

#### Les Personnes à Mobilité Réduite

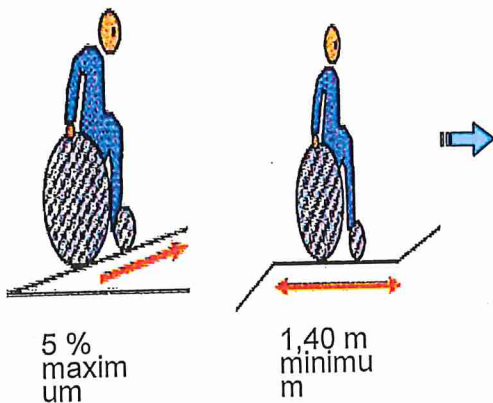
Ce sont «toutes les personnes qui ont une difficulté, telles que les personnes handicapées, les personnes de petite taille, les personnes avec des bagages encombrants, les personnes âgées, les femmes enceintes, les personnes avec des chariots à provisions, et les personnes avec de jeunes enfants...»



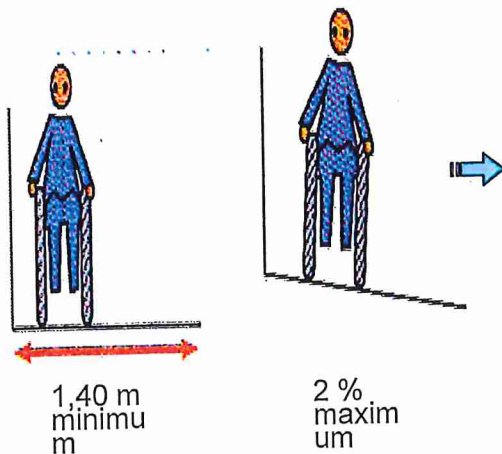
# Enjeux

## 1-2) points regardés sur l'espace public

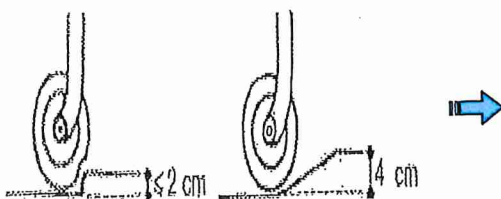
### • Pentes et paliers de repos



### • Profils en travers



### • Ressauts



- Cheminement horizontal, pente de 5% maxi
- Tolérance : 8% maximum sur 2m, 12% maximum sur 0,5m
- Palier de repos : 1m40 X1m20 minimum (hors obstacles)
- Horizontal, tous les 10m au-delà de 4%, en haut et en bas de toute pente et à chaque changement de direction
- Garde-corps obligatoire le long de toute rupture de niveau de plus de 0,4m

- Cheminement le plus court possible
- Largeur : 1m40 minimum libre de tout obstacle
- Réduction possible à 1m20 en l'absence de mur ou d'obstacle de part et d'autre du cheminement
- Pente transversale la plus faible possible : 2% maximum
- Revêtement non meuble, non glissant / cheminement sans obstacle à la roue

- Avec bords arrondis ou chanfreins s'ils ne peuvent être évités
- Hauteur de 2 cm maximum avec bords arrondis
- 4 cm si chanfrein de 1 pour 3
- 2,50 m entre 2 ressauts successifs
- « pas-d'âne » interdits

Décrets n°2006-1657 et 2006-1658 du 21 décembre 2006  
Arrêté du 15 janvier 2007

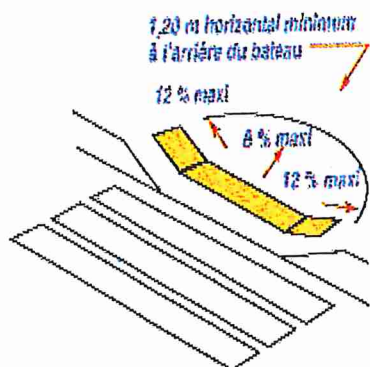
Les dispositions s'appliquent aux voies nouvelles, aux travaux de modification de la structure ou de l'assiette de la voie, aux réfections ou réhabilitations de cheminements existants ou d'espaces publics.



# Enjeux

## 1-2) Les points regardés sur l'espace public

### • Traversées pour piétons

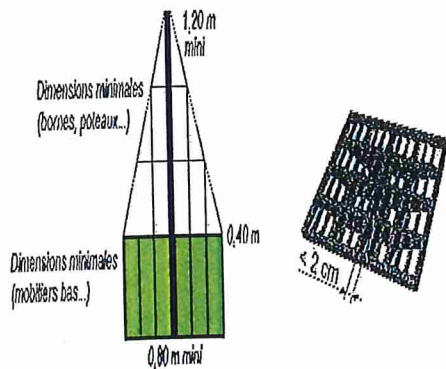


Recommandations du fascicule P 96-350 de l'AFNOR  
C111 III



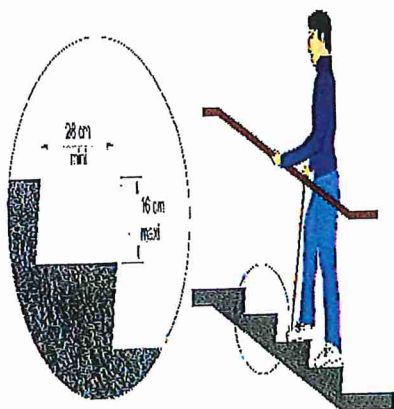
- Bateaux permettant le cheminement des personnes à mobilité réduite
- Largeur : 1m20 minimum, 1m40 si obstacle (type poteau)
- Passage horizontal de 0,80m minimum à l'arrière du bateau si possible
- Présence d'une bande d'éveil de vigilance à 0,5m du bord du trottoir sur toute la largeur de l'abaissement de trottoir, rampants compris
- Passage contrasté par rapport à son environnement

### • Équipements et mobiliers sur cheminement



- Respect de l'abaque de détection des bornes et poteaux :
  - Poteau : 1m20 mini avec diamètre ou largeur de 0,06m
  - Borne ou massif bas : 0,8m de large mini avec hauteur de 0,4 m
- Obstacles contrastés par rapport à son environnement
- Obstacles en porte-à-faux : tout élément en saillie latérale de plus de 15cm à moins de 2m20 de hauteur doit être rappelé en partie basse à 0,4 m du sol maximum ou par une surépaisseur de 3cm de hauteur minimum
- Trous et fentes : largeur ou diamètre < 2 cm

### • Escaliers (sauf escaliers mécaniques)



- Largeur minimale : 1,20 m sans mur, 1,30 m avec mur d'un côté, 1,40 m entre 2 murs
- Marches : hauteur < 16 cm, giron > 28 cm
- Nez des première et dernière marches contrastés
- Main courante :
  - permettant de prendre appui de part et d'autre pour tout escalier de plus de 3 marches
  - dépassant de chaque volée de marche
  - largeur minimale de 1m20 entre mains courantes
  - à une hauteur comprise entre 0,8m et 1m (0,9m mini si garde-corps)

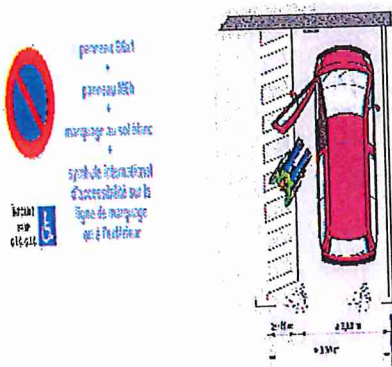




# Enjeux

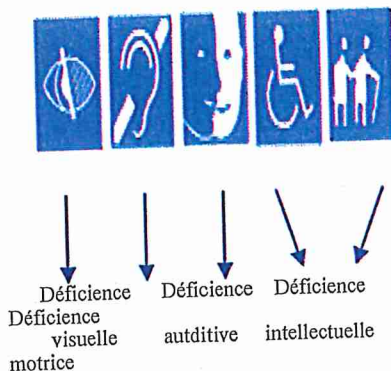
## 1-2) Les points regardés sur l'espace public

### • Stationnement



- 2% de l'ensemble de chaque zone de stationnement, 10 places minimum au delà de 500m
- Largeur de 3m30 mini
- Pente et dévers transversal < 2%
- Passage d'une largeur de 0,80m mini pour rejoindre le trottoir
- Emplacements longitudinaux prévus pour permettre la sortie sans danger des véhicules par la portière gauche
  - à gauche et de plain-pied : réduction possible à 2m avec largeur de trottoir de 1m80 mini avec bande matérialisée de 0,8m
- Parcètres et horodateurs : instructions lisibles dans toutes conditions
- Commandes et dispositifs de paiement entre 0m90 et 1m30
- Signalisation réglementaire

### • Signalétique



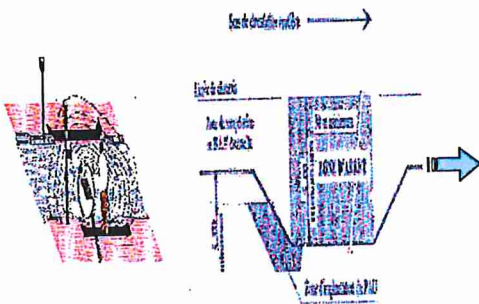
- Contrastes des caractères / fond
- Taille des caractères adaptés à la distance de lecture (> 1,50 cm, 15 cm à 4 m, 20 cm à 6 m )
- Hauteur de commande :  $0,90 \text{ m} \leq h \leq 1,30 \text{ m}$
- Eclairage suffisant
- Indications de la présence d'escaliers et autres équipements par l'utilisation d'idéogrammes avec inscriptions en relief
- Doublage sonore éventuel de l'information



# Enjeux

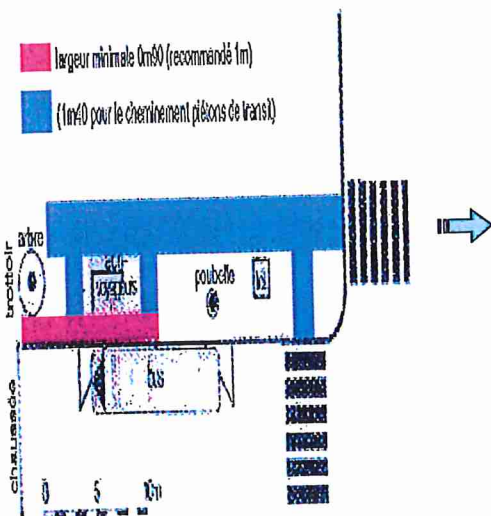
## 1-2) Les points regardés sur l'espace public

### • Feux de circulation permanents et postes d'urgence d'appel



- Répétiteurs sonores ou tactiles, norme XP S 32-002, modifiée en juillet 2000, révision en cours
- Réglementation des messages sonores, arrêté du 8 avril 2002
- Les postes d'appels d'urgences et leurs abords doivent être conçus pour être utilisés par les personnes circulant en fauteuil roulant et les personnes malentendantes  
Normes NF P99-254 et NF P 99-251

### • Emplacement d'arrêt de véhicule de transport collectif



- Conçus pour faciliter l'information, l'accès et l'embarquement des personnes handicapées
- Arrêt des véhicules au plus près du trottoir
- Cheminement donnant accès à l'aire d'attente des voyageurs totalement dégagé d'obstacles depuis le trottoir
- Largeur mini de passage de 0,90m entre le nez de bordure de l'emplacement de l'arrêt et le retour d'un abri pour voyageur éventuel • Dans le cas d'un emplacement d'arrêt de transport guidé surélevé à + de 26cm de hauteur par rapport à la chaussée, une bande d'éveil de vigilance est implantée sur toute la longueur de l'arrêt
- Aire de rotation de diamètre 1,50 m permettant la manoeuvre d'un fauteuil roulant qui utilise le dispositif d'aide à l'embarquement



# Enjeux

## 1-3) Itinéraire à enjeux

Le principe d'élaboration du plan retenu propose d'identifier dans un premier temps le **périmètre qui fera l'objet du relevé détaillé** exhaustif des difficultés rencontrées sur la voirie et les espaces publics.

La détermination de ce périmètre s'appuie sur l'**analyse sommaire** du fonctionnement de la commune et l'identification des itinéraires continus dans une logique de **chaîne de déplacement entre pôles générateurs de déplacement**.

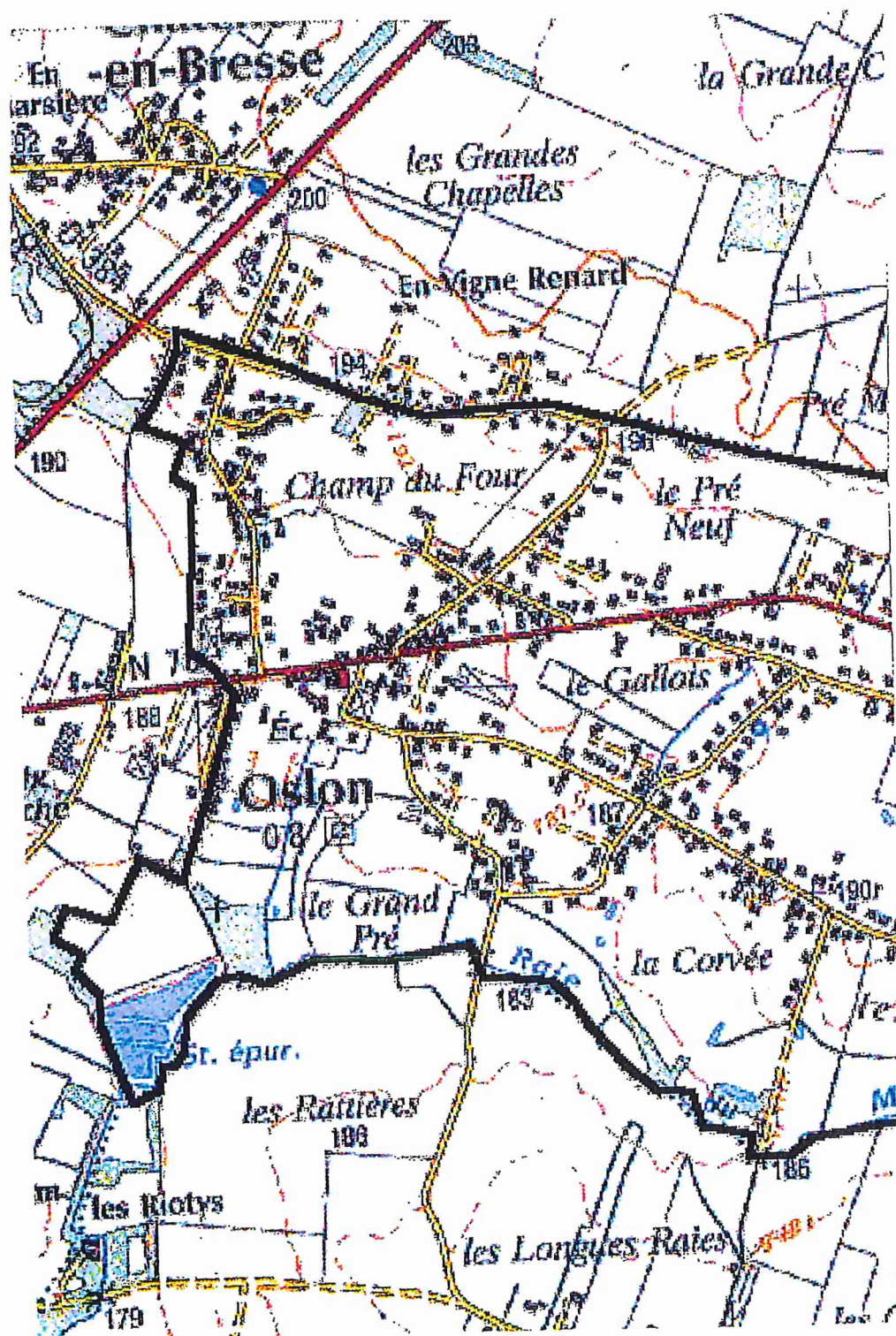
Considérant que toute personne handicapée ou à mobilité réduite doit pouvoir avoir accès aux équipements, espaces publics ... La commune d'OSLON décide que le périmètre correspondra à un linéaire situé reliant la mairie, les écoles, et les commerces regroupés Rte de St Germain du Bois, Place de la Mairie. Les relevés détaillés des difficultés rencontrées seront effectués sur tout le linéaire concerné qui fera l'objet d'un diagnostic détaillé.

**La carte qui suit fait état des équipements et décrit le périmètre concerné.**



# Enjeux

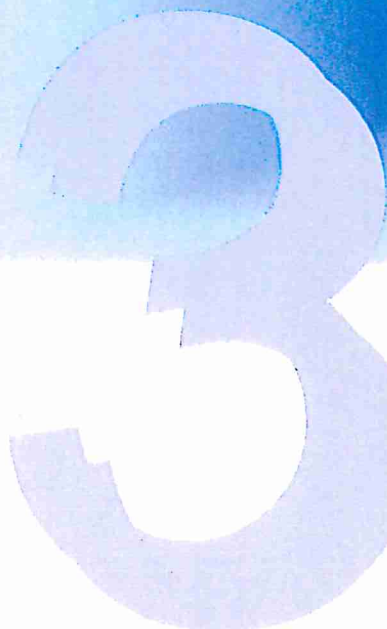
## Périmètre concerné







# Plan d'actions



**La finalité du plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics consiste en l'élaboration d'un plan d'actions par la municipalité visant à l'amélioration progressive du niveau d'accessibilité de sa voirie et de ses espaces publics.**

Pour ce faire, les actions se décomposent en plusieurs catégories :

- la mise en accessibilité ponctuelle sur du court terme (1 ou 2 ans) permettant de rendre des itinéraires accessibles à un coût modéré. **(en orange sur le plan)**

- La programmation d'action spécifique sur une ou plusieurs tranches, lorsque les travaux à effectuer sont conséquents et ne font pas l'objet d'un programme d'aménagement. **(en magenta sur le plan)**

- La prise en compte des prescriptions diagnostiquées dans le présent rapport dans le cas d'un aménagement programmé. **(en bleu)**

**(le vert correspondant aux secteurs accessibles)**





# Plan d'action

## Commune d'OSLON :





# Le plan d'actions

Les actions à engager



# Le diagnostic détaillé

## Etat d'accessibilité



1 Conforme



2 Non conforme ponctuellement mais praticable



3 Non conforme sur une longue distance mais praticable



4 Non conforme, impraticable et **pouvant être mis en conformité**



5 Non conforme, impraticable et ne pouvant être mis en conformité





1960-1961



SAUF 

APRES TRAVAUX



<b>Place de la mairie</b>	Accès Stationnement handicapé	Anomalie : S T	Conformité : 2	<b>Fiche n° 1</b>
---------------------------	-------------------------------	----------------	----------------	-------------------

AVANT TRAVAUX



Place réservée handicapé à mettre en conformité (2,97 au lieu de 3,30 m de largeur)

Désignation	Investissement	Fonctionnement	Total
Peinture et élargir place handicapé Supprimer place d'à côté			150.00 €

2007-04-17 1:11:11

104-501. 104-501.

APRES TRAVAUX



<b>Place de la mairie</b>	Parking Handicapé	Anomalie :R et O	Conformité : 4	<b>Fiche n° 2</b>
---------------------------	-------------------	------------------	----------------	-------------------

AVANT TRAVAUX



Ressaut accès école à abaisser (7cm)  
 Déplacer bac à fleurs  
 Refaire revêtement

Désignation	Investissement	Fonctionnement	Total
Abaisser les 2 bordures			100.00 €

2008.08.20 11:44



<b>Place Mairie</b>	Entrée salle	Anomalie : R	Conformité : 4	<b>Fiche n°3</b>
---------------------	--------------	--------------	----------------	------------------

AVANT



Ressaut entrée de la salle à abaisser (3cm)

<b>Désignation</b>	<b>Investissement</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>Total</b>
Meuler les bordures sur 3 m			<b>150.00 €</b>



**APRES TRAVAUX**

Fiche n° 3



AVANT

Place Mairie	Entrée salle	Anomalie : PL	Conformité :	Fiche n° 4
--------------	--------------	---------------	--------------	------------



Pente actuelle de 17% sur 1,5m

Désignation	Investissement	Fonctionnement	Total
Prévoir accès par porte de la salle			
Créer une rampe d'accès 10x2 = 20 m			600.00 €
X0.10 = 2 m <sup>3</sup> soit 5 t de BB 0/10			

**APRES TRAVAUX**

Fiche n° 4



AVANT

Place Mairie	Accès mairie	Anomalie : R	Conformité :2	Fiche n° 5
--------------	--------------	--------------	---------------	------------



Sortie parking avec ressaut de 3 cm

Désignation	Investissement	Fonctionnement	Total
Cheminement à créer depuis place handicapée et en bordure de la haie			
T2 su 14 m : 14 x 40 = 560 € Peinture : 150 €			710.00 €

**APRES TRAVAUX**

---

Fiche n° 5



AVANT

Place Mairie	Accès mairie	Anomalie : 0	Conformité : 4	Fiche n° 6
--------------	--------------	--------------	----------------	------------



Aménager le passage (couper la haie, enlever le muret et déplacer le panneau parking)

Désignation	Investissement	Fonctionnement	Total
Muret à enlever sur 1.50 m = 200 €			200.00 €
Revêtement à refaire 2.5 m <sup>2</sup> = 100 €			100.00 €
Supprimer 1.50 m de haie = 100 €			100.00 €



**APRES TRAVAUX**

Fiche n° 6



AVANT

Place Mairie	Accès mairie	Anomalie : P T	Conformité :2	Fiche n° 7
--------------	--------------	----------------	---------------	------------



Profil en travers devant mairie de 5.5 à 9%

Désignation	Investissement	Fonctionnement	Total
Rabotage sur $15 \times 2 = 30 \text{ m}^2 = 150 \text{ €}$			<b>800.00 €</b>
BB 0/10 sur $30 \text{ m}^2 = 150 \text{ kg/m}^2 = 650 \text{ €}$			<b>650.00 €</b>

## APRES TRAVAUX

Fiche n° 7





<b>Place Mairie</b>	<b>Passage le long de la salle polyvalente</b>	<b>Anomalie :0</b>	<b>Conformité :2</b>	<b>Fiche n° 8</b>
---------------------	--	--------------------	----------------------	-------------------



Déplacer poubelle murale afin de dégager le passage

<b>Désignation</b>	<b>Investissement</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>Total</b>
			<b>50.00 €</b>

AVANT

Route de St Germain du Bois	Passage entre salle polyvalente et école primaire	Anomalie : P1 Anomalie : R	Conformité : 4 Conformité : 2	Fiche n° 9
-----------------------------	---	-------------------------------	----------------------------------	------------



Déplacer poubelle vers local alambic. Ressaut sortie passage salle (5cm).

Macadam à faire depuis sortie passage jusqu'au parking bibliothèque (39m)

Désignation	Investissement	Fonctionnement	Total
Revêtement en BB 0/10			
39 x2 = 80 m2 soit 10 t			1 200.00 €

**APRES TRAVAUX**

Fiche n° 9



AVANT

<b>Route de St Germain du Bois</b>	Passage entre local téléic et périscolaire	Anomalie : O	Conformité : 4	<b>Fiche n° 10</b>
------------------------------------	--	--------------	----------------	--------------------



Déplacer le caillou.

Revêtement à faire depuis sortie passage jusqu'au parking bibliothèque (39m)

<b>Désignation</b>	<b>Investissement</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>Total</b>
Voir fiche n° 9			



APRES TRAVAUX



MAJALAH P. 0341

AVANT

Route de St Germain du Bois	Trottoir entre parking bibliothèque et boulangerie	Anomalie :P T	Conformité :4	Fiche n° 11
-----------------------------	--	---------------	---------------	-------------



Macadam à faire depuis parking bibliothèque jusqu'à parking boulangerie sur 38 m.

Partie entre parking bibliothèque et parking boulangerie : dénivellation supérieure à 5%.

Désignation	Investissement	Fonctionnement	Total
Faire cheminement entre riverains et trottoirs 38 x 1.5 = 60 m <sup>2</sup>			
GNT 0/20 : 60 x 0.2 = 12 m <sup>3</sup> x 2 = 24 t x 18 = 450 € BB 0/10 : 60 m <sup>3</sup> x 0.13 = 8 t x 120 = 960 €			1400.00 €



**APRES TRAVAUX**

Fiche n° 11



AVANT

<b>Route de St Germain du Bois Devant n°4</b>	<b>Trottoir le long propriété Gilot</b>	<b>Anomalie : P T</b>	<b>Conformité : 4</b>	<b>Fiche n° 12</b>
---	---	-----------------------	-----------------------	--------------------



Décaisser trottoir depuis entrée n° 4 jusqu'au parking de la boulangerie entrée n° 2.

<b>Désignation</b>	<b>Investissement</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>Total</b>
Casser le muret : 50 € Changer la grille : 250 € Refaire la grille : 500 €			<b>800.00 €</b>

**APRES TRAVAUX**

Fiche n° 12







PROF. ASHUTOSH K. SHARMA

ALFED TRAVAU

*Le blé sucré*  
BOULANGERIE  
PATISSERIE  
03 85 96 33 52



<b>Route de St Germain du Bois</b>	Muret devant le n° 2 boulangerie	Anomalie : 0	Conformité : 4	<b>Fiche n° 13</b>
------------------------------------	----------------------------------	--------------	----------------	--------------------

AVANT TRAVAUX



Abattre muret et aménager grille pour accès au parking boulangerie.

<b>Désignation</b>	<b>Investissement</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>Total</b>
Voir fiche n° 12			

1992/01/01

<b>Place de la mairie</b>	<b>Accès au tabac-presse</b>	<b>Anomalie : R</b>	<b>Conformité : 1</b>	<b>Fiche n° 14</b>
---------------------------	------------------------------	---------------------	-----------------------	--------------------



Sortie parking pour passage protégé ressaut 2 cm.

<b>Désignation</b>	<b>Investissement</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>Total</b>
Faire chanfrein sur 4 m en béton			50.00 €



<b>Place de la mairie</b>	<b>Accès au tabac- presse</b>	<b>Anomalie PL et PT</b>	<b>Conformité : 1</b>	<b>Fiche n° 15</b>
---------------------------	-----------------------------------	------------------------------	-----------------------	--------------------



Passage parking accès tabac, pente en travers 2%.

<b>Désignation</b>	<b>Investissement</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>Total</b>
Ne pas toucher : problème écoulement des eaux pluviales			

AVANT

<b>Place de la mairie</b>	<b>Accès au tabac- presse</b>	<b>Anomalie : R Anomalie : O</b>	<b>Conformité : 4 Conformité : 4</b>	<b>Fiche n° 16</b>
---------------------------	-----------------------------------	--------------------------------------	--	--------------------



Déplacer cailloux

Ressaut de 2,5cm

<b>Désignation</b>	<b>Investissement</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>Total</b>
Prévoir chanfrein en béton			50.00 €



**APRES TRAVAUX**

Fiche n° 16





<b>Place de la mairie</b>	Accès au tabac- presse	Anomalie : O	Conformité : 4	<b>Fiche n° 17</b>
---------------------------	---------------------------	--------------	----------------	--------------------



Déplacer 13 barrières de sécurité (distance du mur bord de route 2,2 m)

<b>Désignation</b>	<b>Investissement</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>Total</b>
Tailler la haie Barrière : le vis-à-vis est possible ; il est inutile de les déplacer sauf celles en face du passage protégé			250.00 €

AVANT

<b>Place de la mairie</b>	Accès au tabac-presse	Anomalie : R	Conformité : 4	<b>Fiche n° 18</b>
---------------------------	-----------------------	--------------	----------------	--------------------



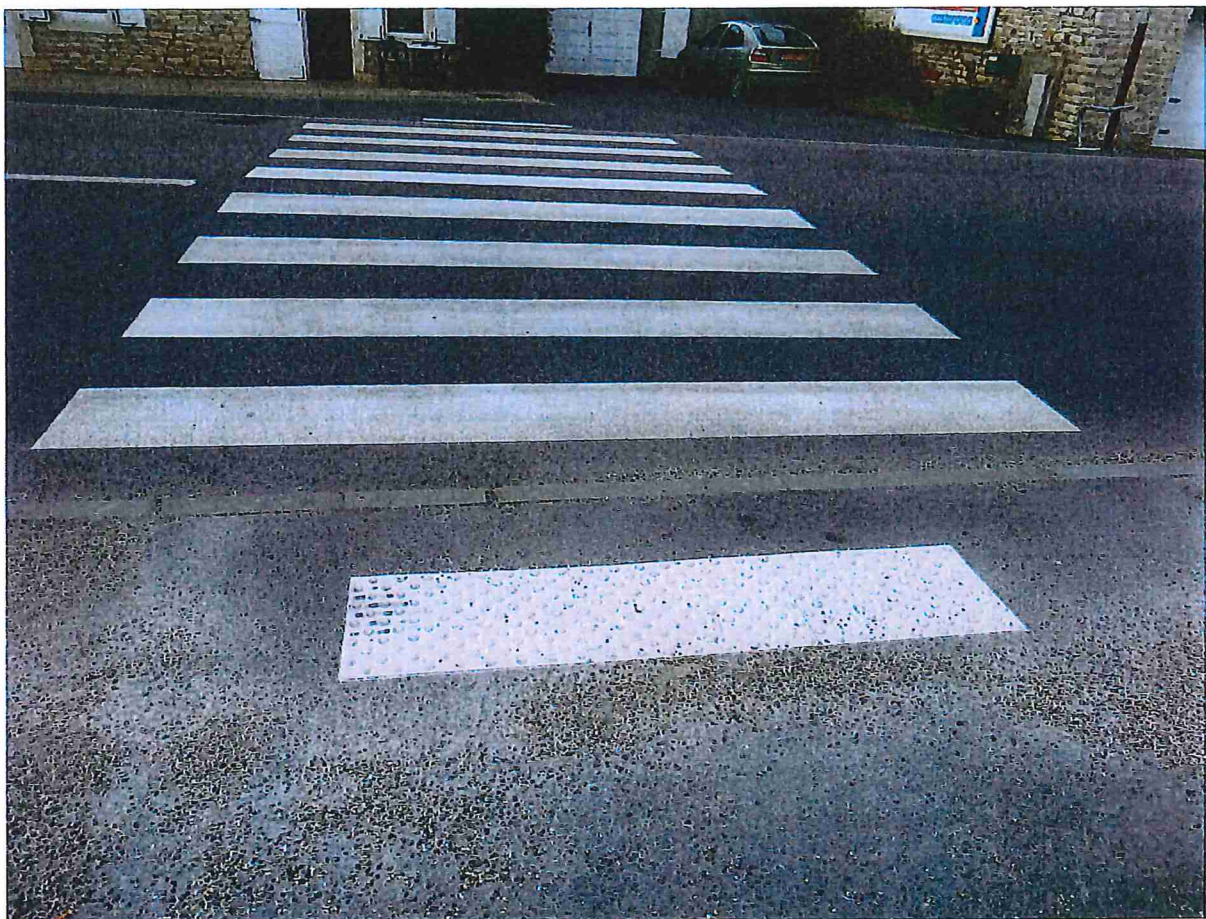
Ressaut de 5 cm pour accéder au passage protégé de la nationale (responsabilité DRI)

2 bandes d'éveil de vigilance à poser sur le trottoir de chaque côté

<b>Désignation</b>	<b>Investissement</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>Total</b>
2 bandes d'éveil à poser			300.00 €

**APRES TRAVAUX**

Fiche n° 18



AVANT

<b>Route de St Germain Du Bois</b>	<b>Accès arrêt de bus devant école</b>	<b>Anomalie : R</b>	<b>Conformité : 4</b>	<b>Fiche n° 19</b>
------------------------------------	--	---------------------	-----------------------	--------------------



Ressaut de 5 cm (responsabilité D R I)  
2 Bandes d'éveil de vigilance à poser sur le trottoir de chaque côté.

<b>Désignation</b>	<b>Investissement</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>Total</b>
2 bandes d'éveil à poser			300.00 €

**APRES TRAVAUX**

Fiche n° 19







10/10/10

APRES TRAVAIL



<b>Route de St Germain Du Bois</b>	Accès arrêt de bus devant école	Anomalie : TF	Conformité : 4	<b>Fiche n° 20</b>
------------------------------------	---------------------------------	---------------	----------------	--------------------

*AVANT TRAVAUX*



Refaire trottoir face à l'arrêt de bus

<b>Désignation</b>	<b>Investissement</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>Total</b>
10 m de dépose bordure : 200 € Repose bordure : 500 € Refaire trottoirs : 700 €			<b>1400.00 €</b>

AVANT

<b>Route de St Germain Du Bois</b>	Accès boîte aux lettres et panneau affichage	Anomalie : E	Conformité : 4	<b>Fiche n° 21</b>
------------------------------------	--	--------------	----------------	--------------------



Déplacer boîte aux lettres et panneau affichage

<b>Désignation</b>	<b>Investissement</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>Total</b>
Boîte aux lettres			70.00 € HT
Panneaux			380.00 € HT

APRES TRAVAUX

Fiche n° 21



<b>Route de St Germain Du Bois</b>	<b>Signalétique handicapé</b>	<b>Anomalie : SI</b>	<b>Conformité : 4</b>	<b>Fiche n° 22</b>
------------------------------------	-------------------------------	----------------------	-----------------------	--------------------

*AVANT TRAVAUX*



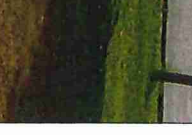
Mettre panneau Parking handicapé vers entrée pétanque

<b>Désignation</b>	<b>Investissement</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>Total</b>
Panneau			100.00 € HT
Poteau + fixation			40.00 € HT
Pose			50.00 € HT

APRES TRACAP



SAUF







1944. 1944.

APRES TRAVAUX



Route de St Germain Du Bois	Signalétique handicapé	Anomalie : SI	Conformité : 4	Fiche n° 23
-----------------------------	------------------------	---------------	----------------	-------------

AVANT TRAVAUX



Mettre panneau Parking handicapé vers téléc

Désignation	Investissement	Fonctionnement	Total
Idem 22			210.00 € HT

AVANT

Place de la mairie	Déplacer bacs à fleurs	Anomalie : 0	Conformité : 4	Fiche n° 24
-----------------------	---------------------------	--------------	----------------	-------------



Déplacer bacs à fleurs pour passage

Désignation	Investissement	Fonctionnement	Total
Déplacement			50.00 € HT

APRES TRAVAUX

Fiche N° 24



AVANT

<b>Place de la mairie</b>	Délimiter cheminement passage handicapé	Anomalie : O	Conformité : 4	<b>Fiche n° 25</b>
---------------------------	---	--------------	----------------	--------------------



Délimiter cheminement passage handicapé

<b>Désignation</b>	<b>Investissement</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>Total</b>
19 m de bordures A2 collées 19 X 30			570.00 €
Refaire le marquage au sol			150.00 €

**APRES TRAVAUX**

Fiche n° 25







## MISE A JOUR MARS 2019 TRAVAUX EXECUTES

FICHE	LIEUX	DESIGNATION	CONFORMITE	ESTIMATION	ANNEES
Fiche n° 1	Place de la mairie	Accès stationnement handicapé	2		
Fiche n° 2	Place de la mairie	Parking handicapé	4		
Fiche n° 3	Place de la mairie	Entrée salle N° 2	4		
Fiche n° 5	Place de la mairie	Accès mairie	2		
Fiche n° 6	Place de la mairie	Acces mairie	4		
Fiche n° 8	Place de la mairie	passage le long de la salle	2		
Fiche n° 16	Place de la mairie	Accès tabac presse	4		
Fiche n° 17	Place de la mairie	Accès tabac presse	4	ne sera pas modifié	
Fiche n° 21	Rte de St Germain du Bois	Accès boîte aux lettres panneaux affichage	4		
Fiche n° 24	Place de la mairie	Déplacer bacs à fleurs	4		
Fiche n° 25	Place de la mairie	Délimiter cheminement passage handicapé	4		
Fiche n° 4	Place de la mairie	Entrée salle polyvalente			
Fiche n° 7	Place de la mairie	Accès mairie	2		
Fiche n° 9	Rte de St Germain du Bois	Passage entre salle et école	4 et 2		
Fiche n° 10	Rte de St Germain du Bois	Passage entre téléic et périscolaie	4		
Fiche n° 11	Rte de St Germain du Bois	Trottoir parking bibliothèque et boulangerie	4		
Fiche n° 12	Rte de St Germain du Bois	Trottoir le long propriété Gilot	4		
Fiche n° 13	Rte de St Germain du Bois	Muret devant boulangerie	4		
Fiche n° 14	Place de la mairie	Accès tabac presse	1	ne sera pas modifié	
Fiche n° 15	Place de la mairie	Accès tabac presse	1	ne sera pas modifié	
Fiche n° 18	Place de la mairie	Accès tabac presse	4		
Fiche n° 19	Rte de St Germain du Bois	Accès arrêt de bus	4		
Fiche n° 20	Rte de St Germain du Bois	Accès arrêt de bus	4		
Fiche n° 22	Rte de St Germain du Bois	Signalétique handicapé	4		
Fiche n° 23	Rte de St Germain du Bois	Signalétique handicapé	4		

0,00 €

